

ANNÉE SCOLAIRE :

DEMANDE D'AGRÉMENT POUR UN INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN EPS

- ☐ Première demande
☐ Demande de renouvellement date et lieu du précédent agrément :

Date et lieu de l'agrément	
----------------------------	--

Circonscription		
École	Nom de l'école	
	Nom du directeur	
	Commune	

Domaine d'activité :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ☐ Natation scolaire | ☐ Voile |
| ☐ Escalade | ☐ Canoë/kayak |
| ☐ Activité vélo | ☐ Autre |

Intervenant			
Informations indispensables pour la vérification FIJAISV	NOM – Prénom	☐ Madame	☐ Monsieur
	NOM de jeune fille		
	Date de naissance	Ville de Naissance	
	Nationalité	Numéro de département de naissance	
Adresse complète			
Téléphone/courriel			
Nom de l'assurance responsabilité civile			
Diplôme sportif dans l'activité			

Je m'engage à inscrire mon intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école.

Je suis informé(e) que ma demande d'agrément ne pourra être validée qu'après la vérification de mon honorabilité par consultation du FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes - circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017).
Je certifie sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation relative à une infraction sexuelle ou violente.

A..... le Signature de l'intervenant

Décision de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale	
☐ Agrément accordé	A....., le.....
☐ Agrément refusé	Signature de l'IE
L'agrément est valable 1 an en Sarthe et peut être renouvelé pendant 5 ans à la demande du directeur et sous réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant.	